

### CHARTE FORMATEUR

Soucieux de maintenir la qualité de ses formations, GENEPSY Formation a mis en place cette charte dédiée aux formateurs partenaires. Le formateur qui signe la présente charte s'engage à respecter les normes qualité du processus Qualiopi dans lequel l'organisme de formation est engagé.

Cette charte comprend également les outils et méthodes mis en place pour permettre une formation qualitative (conception pédagogique, animation de groupe, accueil, accompagnement...).

Nous recommandons aux formateurs de lire le <u>référentiel Qualiopi</u> afin de mieux comprendre la démarche dans laquelle GENEPSY Formation est engagé.

### 1 - Le formateur

Le formateur est choisi suite à un entretien avec la personne responsable de GENEPSY Formation.

Le formateur dispose des qualifications officielles nécessaires pour donner la formation. Le CV et les diplômes doivent pouvoir être fournis à GENEPSY Formation sur demande.

Le formateur dispose des capacités nécessaires à l'animation d'un groupe et maîtrise les outils pédagogiques nécessaires pour fournir une formation qualitative.

Le formateur tiendra compte des remarques récoltées lors des questionnaires de satisfaction si GENEPSY Formation lui en fait la demande.

# 2 - Les missions du formateur

Dans le cadre du partenariat, le formateur s'engage à :

- Collaborer avec GENEPSY Formation pour la création du programme de formation en respectant les normes de qualité en vigueur (programme complet, outils utilisés, moyens mis en œuvre, etc.) ainsi qu'à son amélioration en fonction des retours des stagiaires le cas échéant.
- Tenir compte des handicaps potentiels des stagiaires et contacter GENEPSY Formation pour définir dans quelles mesures des solutions peuvent être apportées
- Participer à la conception du plan détaillé de la formation.
- Participer à l'évaluation des actions de formation.
- Veiller à ce que les stagiaires ne décrochent pas en assurant un suivi régulier avec chacun et à être attentif à



tout signe de décrochage

## 3 - Formation continue du formateur

Le formateur s'engage à actualiser régulièrement ses connaissances dans les domaines pour lesquels il assure de la formation.

Pour ce faire il mettra régulièrement son CV à jour et le tiendra à disposition de GENEPSY Formation.

### 4 - L'évaluation des formations

L'évaluation étant indispensable dans le processus d'amélioration des formations, le formateur participe à sa mise en œuvre, notamment dans le cadre du contrôle de l'acquisition des compétences et du contrôle de l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Les stagiaires recevront des évaluations avant, juste après et quelques semaines après la formation. Le formateur étudiera les réponses à ces questionnaires avec attention afin d'adapter au besoin la formation (tant sur la forme que le contenu).

# 5 - Propriété intellectuelle

Les supports de formations doivent être fournis aux stagiaires. Ils restent toutefois la propriété du formateur. GENEPSY Formation a un droit de regard sur le contenu de la formation avant celle-ci.

GENEPSY Formation s'engage à ne pas diffuser ni utiliser les supports en dehors des sessions de formation organisées.

# 6 - Rémunération

Le montant de la rémunération est établi par GENEPSY Formation en accord avec le formateur

Le formateur s'engage à respecter la présente charte :